

FEEE

FÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES
EMPLOYEURS
DE
L'ÉDUCATION

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE
FOR EDUCATION – COMITÉ SYNDICAL
EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION



**Lignes directrices pratiques conjointes CSEE-FEEE
pour promouvoir l'intégration efficace des apprenant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s aux
environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, au travers des
initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local.**

Bruxelles, le 2 décembre 2019

Introduction

Face à l'augmentation de la migration, de la mobilité et du nombre de réfugié·e·s et autres demandeur·euse·s d'asile arrivant aux frontières maritimes et terrestres de l'Europe pour demander abri et protection après avoir fui les guerres, les persécutions, ou encore, les catastrophes naturelles, le CSEE et la FEEE reconnaissent les nouveaux défis que doivent relever nos systèmes d'éducation et de formation, ainsi que le personnel de l'éducation travaillant dans ces secteurs. La diversification croissante de nos sociétés appelle à accorder davantage d'importance à la promotion de l'inclusion et des valeurs communes dans les écoles et les établissements scolaires, afin de combattre toutes les formes d'intolérance, d'exclusion sociale et de xénophobie. D'autre part, cela nécessite des parcours d'apprentissage qui puissent répondre à la diversité des besoins, aptitudes et capacités des différents groupes d'apprenant·e·s, afin de leur permettre d'atteindre pleinement leur potentiel et d'exprimer leurs talents. Cela crée également de nouvelles attentes, tant au niveau de la gestion des établissements d'enseignement et de formation, qu'au niveau des enseignant·e·s, des formateur·rice·s, des responsables d'établissement scolaire et des personnels de soutien à l'éducation qui y travaillent. Conscients de la nécessité pour les partenaires sociaux de prendre des initiatives conjointes dans ce domaine, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) ont préparé des lignes directrices conjointes pour promouvoir une intégration efficace des apprenant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s aux environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, dans le cadre de leur projet conjoint « *Initiative des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation pour promouvoir l'intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs* » (VS/2017/0368). Ce projet mené de 2017 à 2019 s'aligne sur le programme de travail conjoint des partenaires du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) et prend en compte les travaux menés conjointement dans le cadre des réunions du Comité du DSSEE.

Les lignes directrices pratiques conjointes se basent sur les activités du projet, notamment une recherche¹, une enquête menée en ligne auprès des organisations membres du CSEE et de la FEEE, une série d'entretiens avec les partenaires sociaux dans trois pays – Belgique (Flandre), Serbie et Espagne –, deux séminaires de formation interactifs organisés au Danemark et à Chypre, ainsi qu'une conférence de clôture convoquée à Bruxelles. Au cours de ces événements, les partenaires sociaux de l'éducation ont activement contribué à identifier un ensemble de priorités et ont insisté sur la nécessité de créer des synergies avec un éventail plus large de partenaires, afin de pouvoir répondre aux besoins des élèves migrant·e·s et réfugié·e·s primo-arrivant·e·s et promouvoir leur inclusion efficace. Raison pour laquelle les discussions ont été axées sur trois domaines, nécessitant des actions concertées de la part d'un grand nombre d'intervenants.

- Primo, définir des politiques générales en matière d'éducation, contribuant à créer des environnements scolaires sûrs permettant d'améliorer les résultats scolaires de tou·te·s les élèves et de réduire les écarts entre les élèves issu·e·s de milieux socio-économiques différents, tout en favorisant l'inclusion et la cohésion sociale. Ces politiques sont intégrées aux programmes d'études et s'adressent, entre autres, aux enseignant·e·s, aux formateur·rice·s, aux responsables d'établissement scolaire, aux personnels de soutien à l'éducation, aux élèves, aux syndicats de l'enseignement et aux employeurs de l'éducation.
- Secundo, définir des politiques éducatives ciblant les migrant·e·s et les réfugié·e·s afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de l'ensemble des élèves issu·e·s de ces communautés (compétences linguistiques, socio-émotionnelles, etc.).
- Tertio, définir une série de politiques ciblant l'environnement communautaire et social, visant à encourager l'intégration socio-économique au sein des pays d'accueil.

Objectif

Ces lignes directrices appellent en premier lieu les employeurs de l'éducation, les syndicats de l'enseignement européens et leurs affilié·e·s à prendre des mesures à trois niveaux : européen, national et local. Leur objectif est d'aider les partenaires sociaux de l'éducation et leurs membres à développer des approches et des actions concrètes pour mieux sensibiliser les parties prenantes concernées à l'importance de définir des stratégies pour l'intégration efficace des apprenant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s à l'environnement éducatif et socio-économique des pays d'accueil au travers des initiatives des partenaires sociaux. Dans le principe, ces lignes directrices visent à aider les autorités éducatives, les employeurs de l'éducation, les syndicats de l'enseignement et leurs membres à promouvoir une intégration efficace en adoptant une approche centrée sur l'enfant, le but ultime étant de garantir un accès universel à l'éducation de qualité ainsi que l'égalité des chances dans la vie adulte.

¹ Bunar, N. « *Promouvoir une intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs. Etudes de cas en Espagne, en Serbie et en Belgique* », 2019, CSEE et FEEE
<https://bit.ly/2pbcJ9B>

Loin de proposer une approche universelle, cette série de lignes directrices doit être considérée comme un outil devant être évalué et adapté en fonction des réalités nationales, régionales et locales.

Définition

En regard des conclusions du rapport de recherche et des travaux conjoints qui ont été menés, le concept clé et le groupe cible de ces lignes directrices conjoints sont les *enfants migrants et réfugiés primo-arrivants*². Le rapport explique clairement que ce concept englobe aussi les migrant·e·s, dans la mesure où les enfants réfugiés sont par définition des migrants et qu'ils rencontrent souvent les mêmes problèmes dans les écoles que leurs camarades migrants non réfugiés (Rutter 2006, cité dans Bunar 2019). En utilisant explicitement le terme *réfugié·e*, ces lignes directrices conjoints s'alignent sur le rapport de recherche mettant en exergue la situation particulièrement difficile des enfants réfugiés au sein des structures d'asile et des systèmes éducatifs en Europe, ainsi que leur expérience de la transmigration.

Lignes directrices pratiques

S'agissant des **politiques éducatives générales**, nous soulignons la nécessité pour les partenaires sociaux de l'éducation de prendre les initiatives suivantes :

Au niveau européen :

- Plaider conjointement en faveur du renforcement de la coordination des réponses aux problématiques de la migration au niveau de l'UE et au niveau national.
- Promouvoir une approche positive de la diversité et de l'inclusion et considérer la diversité comme une valeur ajoutée pour lutter contre toutes les formes de racisme et de xénophobie.

Au niveau national :

- Définir des stratégies nationales pour l'inclusion.
- Garantir un cadre juridique pour assurer l'accès à l'éducation universelle de qualité.
- Développer des programmes d'études en consultation avec les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs de l'éducation, en vue de promouvoir l'inclusion³, la diversité et le dialogue interculturel dans les écoles et la société.
- Lutter contre la ségrégation dès le plus jeune âge. Une éducation de la petite enfance de qualité prend ici toute son importance.
- Inclure une composante centrée sur les aspects multiculturels de l'éducation dans la formation initiale et les programmes de développement professionnel continu des enseignant·e·s.
- Renforcer l'attrait de la profession enseignante et des fonctions de direction, récompenser les initiatives en faveur de l'inclusion prises par les enseignant·e·s et les responsables d'établissement scolaire.

² En version courte, *enfants primo-arrivants*, en parlant plus spécifiquement de l'éducation.

³ Inclusion : telle que définie par l'UNESCO, lorsque la diversité est une richesse.

- Assurer un investissement suffisant dans l'éducation pour pouvoir répondre aux besoins d'une société diversifiée.

Au niveau local :

- Instaurer un environnement scolaire qui soit une communauté d'apprentissage pour les enseignant-e-s, permettant de développer leurs processus d'apprentissage collectif et continu.
- Répondre aux besoins sociaux et émotionnels des élèves.
- Elaborer un code d'éthique professionnelle qui inclut les aspects de la diversité.

S'agissant des **politiques pour l'inclusion des migrant-e-s et des réfugié-e-s**, nous soulignons la nécessité pour les partenaires sociaux de l'éducation de prendre les initiatives suivantes :

Au niveau européen :

- Promouvoir les outils tels que l'initiative du Conseil de l'Europe « Passeport européen des qualifications des réfugié-e-s » pour la reconnaissance dans tous les secteurs de l'éducation des qualifications et compétences acquises dans des systèmes éducatifs (nationaux) différents, à travers l'ensemble de l'UE.
- Plaider en faveur d'un renforcement de la coopération intergouvernementale en vue de garantir que les pays d'origine puissent fournir les informations dont ont besoin les pays d'accueil pour adapter leurs approches pédagogiques.
- En particulier, s'attaquer au problème de l'éducation des enfants réfugiés non accompagnés.

Au niveau national :

- Faire en sorte que le développement professionnel continu et la formation initiale des enseignant-e-s soient également centrés sur la gestion des classes multiculturelles et les méthodes pédagogiques pour l'acquisition d'une seconde langue.
- Promouvoir la prévention de la ségrégation dans les classes et accélérer leur intégration à l'enseignement général.
- Adopter une approche individualisée des besoins éducatifs, à partir de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences antérieures, par des enseignant-e-s spécialement formé-e-s à cette fin.
- Promouvoir des parcours d'apprentissage flexibles pour les adultes, correspondant à leurs besoins spécifiques, en tenant compte également des différents groupes d'âge.
- Veiller à ce que les adultes issus de la migration puissent accéder aux opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment pour acquérir la langue du pays d'accueil.
- Mettre en avant des études et des recherches fondées démontrant qu'un enseignement structuré et de qualité dans la langue maternelle ne compromet en rien l'acquisition d'une seconde langue.
- Encourager l'utilisation de la langue maternelle comme vecteur de la compréhension, de la communication et de l'apprentissage.

- Permettre aux enseignant-e-s réfugié-e-s et migrant-e-s d'accéder à la profession enseignante et faire valoir leur expertise professionnelle au profit des enfants/apprenant-e-s migrant-e-s et réfugié-e-s, des écoles et de la communauté éducative.
- Soutenir les écoles accueillant des élèves issu-e-s de milieux défavorisés en assurant un investissement suffisant en ressources financières et humaines.

Au niveau local :

- Développer et/ou renforcer le rôle des personnels de soutien à l'éducation et des assistant-e-s linguistiques qualifié-e-s possédant une formation adéquate, pour créer et entretenir des relations efficaces entre les enfants et leurs familles d'une part, et les écoles d'autre part.
- Tenir compte des besoins des enfants migrants et réfugiés en classe, ce qui nécessite un certain degré de liberté dans la confection des programmes d'études, de flexibilité pour s'adapter aux structures organisationnelles et d'autonomie professionnelle pour les enseignant-e-s et les responsables d'établissement scolaire.
- Prendre en compte, reconnaître et valoriser les expériences antérieures en ce qui concerne l'apprentissage formel et informel et les compétences individuelles.
- Définir des plans initiaux pour l'évaluation individuelle des primo-arrivant-e-s, mettant en avant leurs expériences antérieures, dans la perspective de développer des plans d'apprentissage individuels pour créer un environnement inclusif.
- Apporter un soutien supplémentaire aux enfants migrants et réfugiés afin de prévenir l'abandon scolaire précoce.

S'agissant des **politiques socio-communautaires**, nous soulignons la nécessité pour les partenaires sociaux de l'éducation de prendre les initiatives suivantes :

Au niveau européen :

- Promouvoir une approche holistique, intégrée et bien structurée de la migration et de l'intégration auprès de l'ensemble des commissaires et directions générales concernés, ainsi qu'auprès des gouvernements nationaux et des formations du Conseil.

Au niveau national :

- Promouvoir l'élaboration d'une stratégie nationale forte, ainsi qu'un engagement et une étroite coopération à tous les niveaux et entre eux (national, régional et local), englobant tous les domaines politiques concernés, tels que les affaires intérieures et l'intégration, l'éducation et la formation, l'emploi et les affaires sociales, le logement et la santé.
- Reconnaître et prendre en compte le point de vue des partenaires sociaux et des diverses parties prenantes pertinentes dans les politiques visant à réduire la ségrégation potentielle des écoles en fonction du lieu de résidence des migrant-e-s et des réfugié-e-s.

- Développer des campagnes et des politiques contre le racisme et la xénophobie en vue de réduire l'impact des comportements antisociaux.
- Fournir aux communautés d'accueil des informations concernant les migrant·e·s et les réfugié·e·s, afin de créer un processus transparent destiné à apaiser les inquiétudes de la population.

Au niveau local :

- Encourager la coopération entre la communauté scolaire et les parents. Créer des relations étroites entre la famille et l'école en ce qui concerne les activités scolaires et extrascolaires contribue à apporter des solutions aux problèmes liés au statut socio-économique et permet d'améliorer les résultats scolaires, de renforcer la motivation, de réduire les comportements perturbateurs et d'encourager les attitudes positives.
- Coopérer et entretenir des liens avec les prestataires de services réglementaires, les parents et les familles, considérés comme de précieux partenaires pour promouvoir la compréhension mutuelle, le respect des opinions d'autrui et le dialogue interculturel centré sur l'inclusion des élèves migrant·e·s et réfugié·e·s primo-arrivant·e·s.
- Renforcer la compréhension des différents cadres de travail de référence entre le personnel spécialisé (travailleur·euse·s sociaux·ales, traducteur·rice·s, psychologues), les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, les responsables d'établissement scolaire et le personnel de l'éducation en général, afin de pouvoir répondre aux besoins socio-émotionnels et pratiques des enfants.
- Aborder les besoins de l'enfant sous un angle holistique. La coopération interinstitutionnelle entre les parties prenantes de la communauté est un facteur essentiel, notamment les organisations et ONG locales visant des communautés inclusives, ex. au travers d'activités extrascolaires accessibles, de l'éducation non formelle, du conseil et de l'assistance juridique, etc.

Par ailleurs, les partenaires du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation ont pris l'engagement de suivre et surveiller conjointement la mise en œuvre des lignes directrices pratiques et de présenter conjointement une évaluation et un rapport à la réunion du Comité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation prévue en 2021.

Ces lignes directrices pratiques conjointes ont été adoptées à l'occasion de la réunion plénière des partenaires du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), le 2 décembre 2019.

Bruxelles, le 2 décembre 2019

Handwritten signature of Daniel Wisniewski in black ink.

Daniel Wisniewski
Secrétaire général de la FEEE

Handwritten signature of Susan Flocken in blue ink.

Susan Flocken
Directrice européenne du CSEE